

18 – Audit des flottes captives

A QUOI SERT CETTE AIDE ?

TYPE D'AIDE : SUBVENTION

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le transport est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre et d'oxydes d'azote* qui participe à la fois à l'aggravation du dérèglement climatique et à la pollution atmosphérique.
En Pays de la Loire, les flottes automobiles professionnelles représentent 25 % du parc roulant automobile.

L'objectif de cette étude est d'identifier les enjeux des déplacements des agents avec la flotte automobile et de proposer un plan d'actions adapté pour optimiser d'un point de vue économique, environnementale mais aussi organisationnel la flotte automobile du bénéficiaire. Cette étude permet aussi de proposer une stratégie d'intégration de véhicules à carburants alternatifs.

L'étude se déroule en 2 temps :

- Elaboration du diagnostic de la flotte automobile,
- Réalisation d'un plan d'actions.

Le plan d'actions peut consister en la mise en place d'un outil de suivi et de reporting des données relatives à la flotte automobile, la mise en place d'un pool de véhicules mutualisés entre plusieurs services ou collectivités, ou encore au développement des véhicules électriques, véhicules GNV (Gaz Naturel Véhicule) et le cas échéant hydrogène.

Cette étude peut être menée à l'échelle du patrimoine d'une commune, d'une intercommunalité ou de l'ensemble du territoire (EPCI et communes de l'EPCI).

DETAIL ET MONTANT DE L'AIDE

Le SYDEV apporte une subvention pour la réalisation de l'audit des flottes captives à hauteur de 80 % du montant de l'étude confiée à un prestataire avec un plafond d'aide de 12 000 euros hors taxes.

Le montant total des aides publiques ne peut en aucun cas excéder les taux définis aux articles L1111-9 et L1111-10 du code général des collectivités territoriales.

COMMENT EN BENEFICIER ?

COMPOSITION ET DEPOT DU DOSSIER

Le dossier de demande doit comporter :

- Une demande écrite ou une délibération sollicitant la subvention,
- L'offre du prestataire retenu (prix et mémoire technique),
- Les coordonnées d'un interlocuteur technique de la collectivité qui suivra le dossier pendant toute sa durée.

MODALITES DE VERSEMENT DU SYDEV VERS LE BENEFICIAIRE

La subvention est versée par le SYDEV au bénéficiaire sous la forme d'un versement unique et sur présentation des pièces suivantes :

- Un état liquidatif des dépenses réalisées signé par le comptable public,
- Dernière version informatique des livrables de l'étude.